

PROVISOIRE

E/1997/SR.14

6 août 1997

Original : FRANCAIS

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 14ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 4 juillet 1997, à 11 heures

Président : M. GALUSKA (République tchèque)
puis : M. CHOWDHURY (Bangladesh) (vice-président)

SOMMAIRE

DEBAT DE HAUT NIVEAU

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT :

COURANTS FINANCIERS, Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX; INVESTISSEMENTS; COMMERCE
(suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62470 (F)

La séance est ouverte à 11 h 5.

DEBAT DE HAUT NIVEAU

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT : COURANTS FINANCIERS, Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX; INVESTISSEMENTS; COMMERCE (suite) (E/1997/26, 50, 54 et 67)

M. WOHLFART (Luxembourg), s'exprime au nom des pays membres de l'Union européenne et des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Estonie, Lituanie, République tchèque, Roumanie et Slovénie. Il estime que le rapport présenté par le Secrétaire général (E/1997/67) met bien en relief les différentes facettes du problème de la promotion d'un environnement favorable au développement, et notamment la complémentarité entre les initiatives nationales et le soutien international. Dans l'optique d'un développement durable axé sur la personne humaine, il importe qu'existe au niveau national un cadre démocratique qui soit pleinement respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales et qui permette à tous les membres de la société civile, surtout les femmes, de participer sur un pied d'égalité à la vie politique, économique et sociale.

Pour pouvoir jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance, le secteur privé doit pouvoir s'appuyer sur un cadre légal et administratif approprié qui reconnaisse le droit à la propriété et facilite la lutte contre la corruption, entre autres. L'objectif du développement durable implique aussi l'existence de modes de production et de consommation soucieux de l'environnement. La mise en valeur des ressources humaines, notamment à travers un système d'éducation et de santé adéquat, joue un rôle essentiel dans le développement, qui doit se faire dans le respect des droits fondamentaux des travailleurs, tels qu'ils sont définis dans les instruments pertinents de l'OIT.

Au cours des dernières années, la croissance dans l'ensemble des pays en développement a été plus forte que dans les pays industriels. Toutefois, il existe encore des disparités marquées entre les régions, et les risques de marginalisation sont bien réels pour les pays les moins avancés. Il faut donc s'employer à renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques nationales et internationales, en particulier sur le plan macro-économique.

La communauté internationale s'inquiète de l'instabilité des marchés mondiaux des capitaux engendrée par la libéralisation des transactions financières. La stabilité des marchés passe par la mise en place de cadres

réglementaires nationaux et le renforcement des mécanismes de surveillance élaborés par le FMI. Il devient également impératif de fixer des règles communes aux niveaux bilatéral et multilatéral, en tenant compte de la situation particulière des économies en développement, dans le domaine des investissements étrangers directs.

Il importe d'enrayer le déclin de l'aide publique au développement (APD). L'Union européenne entend poursuivre ses efforts pour atteindre l'objectif convenu, c'est-à-dire 0,7 % du PIB, dont 0,15 % à 0,2 % en faveur des pays les moins avancés. Les aides d'urgence, conjuguées aux autres apports extérieurs, doivent servir à prévenir la résurgence de situations critiques et permettre le développement durable à long terme. Le renforcement des mécanismes de coopération régionale ne peut que contribuer à cet objectif.

Le cadre de la coopération internationale a considérablement évolué au cours des dernières années. De nouveaux équilibres doivent être trouvés entre les différents acteurs de cette coopération. Peut-être le Conseil économique et social pourrait-il envisager de consacrer un débat de haut niveau à ces nouvelles dimensions de la coopération pour le développement.

Le problème de la dette extérieure de nombreux pays en développement reste un sujet de préoccupation majeur pour l'Union européenne, qui soutient les efforts déployés récemment par les pays et organismes créditeurs pour lui trouver une solution. L'Initiative Banque mondiale-FMI en faveur des pays les plus endettés va dans la bonne direction, de même que les mesures adoptées par le Club de Paris.

Il faut accorder une attention particulière à la question de l'accès des pays les moins avancés au marché. Une coopération accrue entre l'OMC et la CNUCED semble nécessaire dans ce domaine. L'Union européenne approuve le principe de la réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur des pays les moins avancés qui se tiendra à l'automne.

Mme TOIA (Observatrice de l'Italie) souligne que la création d'un environnement favorable aux échanges et aux investissements est déterminante pour le succès de toute politique de développement durable. Il est clair aussi que le développement économique et la consolidation démocratique sont complémentaires.

La conjoncture économique mondiale se caractérise par l'émergence de nouveaux pôles de dynamisme et de croissance, qui laissent à la traîne des régions ou pays menacés de marginalisation. La libéralisation des marchés et

le développement des investissements étrangers ne suffisent pas à eux seuls à assurer l'intégration des pays les plus pauvres, qui demeurent en partie tributaires des flux d'APD. Or, cette aide marque le pas. Il faut donc s'efforcer de la porter à 0,7 % du PIB, conformément à l'objectif convenu. L'Italie consacre plus de 50 % de son APD aux pays les moins avancés, en particulier africains. Il faut aussi veiller à ce que cette aide aille aux secteurs les plus cruciaux pour le développement durable, parmi lesquels la mise en valeur des ressources humaines et les mesures visant à donner aux femmes une plus large responsabilité dans la vie économique et sociale, notamment en leur facilitant l'accès au crédit. Les organismes des Nations Unies ont un rôle central à jouer, en coordination étroite avec les autres institutions internationales, pour maintenir toutes ces préoccupations au centre de l'action en faveur du développement.

La définition d'un ensemble de règles multilatérales favorisant le développement des échanges dans le respect de l'environnement et des droits fondamentaux des travailleurs est la condition indispensable à une croissance économique harmonieuse et durable. Face à l'extrême instabilité des flux financiers internationaux, il faut que les institutions financières internationales renforcent leurs mécanismes de surveillance et de contrôle.

Le problème de la dette extérieure appelle des mesures spéciales d'allègement pour les pays lourdement endettés. L'Italie oeuvre dans ce sens au sein du Club de Paris et en annulant une partie de la dette au titre de l'aide bilatérale. Elle se félicite de l'Initiative FMI-Banque mondiale en faveur de ces pays.

Pour encourager le développement des investissements étrangers et les canaliser vers les pays qui en ont le plus besoin, il faut mettre en place dans les pays d'accueil des stratégies de soutien macro-économique et des dispositifs de protection et de promotion. Il faudra aussi étudier les moyens d'orienter ces flux vers les petites et moyennes entreprises, la CNUCED étant l'organe le mieux placé pour examiner cette question sous l'angle de la création de capacités. Dans ce contexte, les processus d'intégration économique et commerciale régionale revêtent une importance particulière.

Pour que la libéralisation des échanges au niveau mondial n'entraîne pas une polarisation de la richesse, il faut, d'une part, mettre en oeuvre le plan d'action de l'OMC pour les pays les moins avancés afin de faciliter l'accès de leurs produits aux marchés et, d'autre part, admettre un plus grand nombre

de pays à l'OMC. La mondialisation est en marche. Si l'on veut qu'elle soit synonyme de prospérité pour tous, il faut que s'instaure un véritable partenariat global.

M. ORDGONIKIDZE (Fédération de Russie) fait valoir que, pour que l'objectif du développement durable axé sur la personne humaine devienne une réalité dans le contexte de la mondialisation, il faut créer les conditions qui permettront à certains pays de rattraper leur retard socio-économique. Il va sans dire que la responsabilité principale de cet effort incombe aux pays eux-mêmes, l'aide internationale ne jouant qu'un rôle complémentaire, sauf peut-être dans le cas des pays les moins avancés.

La Russie souscrit à la plupart des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général. Le Gouvernement russe poursuit une politique visant à favoriser l'investissement. Il met actuellement au point un dispositif destiné à réglementer les investissements étrangers et souhaiterait participer plus activement à l'élaboration d'un accord multilatéral d'investissement (MIA) dans le cadre de l'OCDE. Le marché intérieur russe offre un potentiel considérable pour les investissements étrangers, mais le Gouvernement russe souhaiterait que ceux-ci se réorientent vers des secteurs autres que celui des matières premières et des activités non productives.

La Russie estime essentiel pour son intégration à l'économie mondiale de pouvoir être admise rapidement à l'OMC. Il lui paraît important d'obtenir au plus tôt la suppression de certaines pratiques commerciales discriminatoires, héritées d'un autre âge, qui frappent ses exportations.

Les organismes des Nations Unies chargés des questions sociales et économiques peuvent et doivent jouer un rôle de catalyseur dans la solution des problèmes complexes que pose la mondialisation, en prenant en compte les intérêts spécifiques des pays dont les économies sont en transition. La Russie souhaite notamment que la CNUCED prenne une part plus active à l'étude des questions qui concernent ces pays. Enfin, elle espère vivement que les conclusions adoptées d'un commun accord, sur lesquelles doit déboucher le débat de haut niveau, ne resteront pas de simples déclarations d'intention mais constitueront des repères précis pour guider l'action menée au sein et en-dehors du système des Nations Unies en vue de créer un environnement favorable au développement.

Mme RASI (Finlande) estime que la question du commerce et des investissements ne peut être traitée indépendamment des dimensions politiques,

sociales et écologiques de la mondialisation, tous ces aspects étant très imbriqués. L'intégration toujours plus poussée de l'économie planétaire, de même que les autres manifestations de la mondialisation, doivent être perçues comme porteuses de possibilités et non comme des menaces. Pour tirer pleinement parti de ces possibilités, le Nord comme le Sud doivent mettre au point des formes de partenariat véritablement novatrices. Le secteur privé doit disposer des moyens voulus pour jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance, sans oublier que ce rôle lui confère aussi certaines obligations.

Au niveau international, le cadre propice au développement des échanges est à peu près en place avec les règles définies par l'Organisation mondiale du commerce. Cette organisation et les autres éléments du système multilatéral doivent se doter de mécanismes de coordination pour renforcer la cohérence et la complémentarité de leurs politiques. Cette coordination est aussi un impératif aux niveaux gouvernemental et intergouvernemental.

De nombreux pays en développement ont besoin d'une assistance spéciale et de facilités d'accès aux marchés pour pouvoir s'intégrer à l'économie mondiale. On peut espérer que dans ce domaine, la réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur des pays les moins avancés, prévue à l'automne, débouchera sur des propositions concrètes. Toute une panoplie de mesures coordonnées doit être mise en oeuvre au plan international pour parer aux risques de marginalisation de ces pays. Mais les gouvernements doivent commencer par se doter de politiques adéquates et les faire accepter par leur opinion publique. La réunion de haut niveau devrait également permettre de réfléchir à des solutions novatrices pour canaliser une partie de l'APD vers le soutien aux secteurs générateurs de croissance, comme les petites et moyennes entreprises.

Le développement durable reste l'objectif ultime et, dans la réalisation de cet objectif, le système des Nations Unies a un rôle crucial à jouer. Le premier train de réformes annoncées par le Secrétaire général devrait contribuer à renforcer l'efficacité des activités opérationnelles pour en faire de véritables vecteurs du développement et il faut espérer que le deuxième volet de la réforme ira dans le même sens.

M. Chowdhury (Bangladesh) prend la présidence.

Mme PRIMATAROVA (Observatrice de la Bulgarie) souscrit pleinement à l'idée selon laquelle la promotion d'un environnement favorable au développement suppose un effort concerté de la part des gouvernements et des

autres acteurs concernés. La présente session du Conseil, qui bénéficie de la participation des responsables des institutions de Bretton Woods, de l'OMC et de très nombreux fonds, programmes et organismes des Nations Unies, est l'occasion d'oeuvrer en faveur d'une telle concertation. La délégation bulgare est favorable au resserrement de la coopération entre les différentes organisations internationales qui s'occupent des secteurs commerciaux et financiers et appuie l'harmonisation des politiques aux niveaux régional et mondial.

Considérant le rôle croissant que jouent les flux de capitaux et d'investissements étrangers dans la croissance économique, la Bulgarie s'efforce à titre prioritaire d'attirer les investissements étrangers, en particulier les investissements étrangers directs (IED). Elle révisé actuellement son cadre législatif et élabore une nouvelle loi, plus libérale, sur l'investissement étranger. Avec le même objectif, le gouvernement s'efforce aussi de restructurer l'économie sur une base moderne, d'encourager une croissance dynamique du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, et de lutter contre la corruption et le crime organisé. Il a récemment mis en place un directoire monétaire qui contribuera à une plus grande stabilité et prévisibilité économiques, et il continuera de demander aux institutions financières internationales de l'aider à restructurer efficacement l'économie du pays au moindre coût social.

Conformément aux engagements qu'elle a pris en tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce et de pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie a commencé à libéraliser ses échanges. Déterminée à réussir son intégration dans l'économie mondiale, elle souligne qu'il est nécessaire que les institutions financières internationales et les principaux pays donateurs appuient davantage les réformes économiques des pays d'Europe centrale et orientale en transition, et que les organismes compétents des Nations Unies voient leurs ressources accrues.

M. RIKALOVSKI (Observateur de l'ex-République yougoslave de Macédoine) dit que son pays, comme tous les autres, cherche en priorité à créer les conditions les plus favorables à son développement. Pour ce faire, il s'efforce, en dépit de la situation difficile de la région, de renforcer la démocratie et l'état de droit, de promouvoir l'économie de marché, d'améliorer les conditions de vie de la population et d'accroître le rôle de la société civile, son objectif étant de rapprocher l'économie nationale des normes

européennes. Il a déjà réussi à stabiliser la monnaie, à maîtriser l'inflation et à accroître le PIB.

Si ses efforts de réforme ont reçu un soutien financier de la part, entre autres, du FMI, de la Banque mondiale et de la BERD, ils n'ont malheureusement pas été suffisamment appuyés par le secteur privé, notamment pour l'établissement d'une structure bancaire. Notant que la transition de son économie et son intégration dans l'économie mondiale auraient été grandement facilitées si les principales banques internationales avaient ouvert des succursales dans le pays, la délégation macédonienne souhaiterait que cet aspect de la coopération internationale, qui revêt une très grande importance pour les pays en transition, soit pris en considération dans les conclusions et recommandations du Conseil. Elle estime d'autre part que l'augmentation des courants de capitaux et d'investissements vers les pays en développement, et surtout l'adoption de mesures propres à empêcher leur marginalisation, important tout autant, sinon plus, que la libéralisation des échanges.

Le système des Nations Unies peut grandement contribuer à promouvoir un environnement international favorable au développement en créant des conditions de développement stables et prévisibles, en permettant l'adaptation des économies aux conditions et aux défis des marchés, en favorisant une augmentation de la production, en assurant la transparence des législations et l'établissement de politiques solides dans le domaine social et dans celui de la santé. Les institutions et organismes compétents des Nations Unies doivent donc continuer de se pencher sur toutes ces questions et présenter des projets plus concrets à cet égard, en particulier pour les économies les plus fragiles.

Mgr MARTIN (Observateur du Saint-Siège) déclare que le principal critère d'évaluation du processus de mondialisation économique est le renforcement de la famille humaine dont tous les membres ont un droit égal à jouir des richesses de la création et envers laquelle tous ont un devoir de solidarité. Toutes les analyses s'accordent pour dire que la mondialisation fera à court terme des perdants, mais aucune ne propose de mesures novatrices pour remédier à brève échéance à ce problème. Or la rapidité du processus actuel est telle que les perdants à court terme risquent fort de devenir, à long terme, des exclus.

Cette situation exige un nouvel esprit de coopération. Il importe que l'aide publique au développement, dont le déclin est préoccupant, aide

les pays les plus pauvres à surmonter les obstacles qui les empêchent de s'intégrer dans la communauté économique mondiale. Le secteur privé a une responsabilité particulière dans la recherche de solutions plus équitables. Il a montré qu'il pouvait prendre des initiatives utiles dans des domaines comme la protection de l'environnement. En matière de développement social, on pourrait encourager les investisseurs privés étrangers à étendre la pratique des investissements socialement productifs dans les pays où ils interviennent et s'efforcer d'assurer, dans le cadre d'une "mondialisation équitable", le respect d'au moins certaines normes fondamentales en matière de protection des travailleurs, puisque le marché n'est en fin de compte qu'un instrument au service des êtres humains.

Le règlement du problème de la dette des pays les plus pauvres progresse trop lentement : il ne faut pas oublier que le coût du remboursement de leur dette empêche ces pays d'investir suffisamment dans des domaines qui sont à long terme déterminants pour leur développement, à savoir les domaines social et humain. Un autre problème que l'on ne peut plus ignorer est celui de la corruption et du crime organisé, qui prend une dimension de plus en plus internationale et qui est accentué par l'absence de réglementation des marchés financiers internationaux. Enfin, il faut examiner la question des dépenses militaires, dont la réduction pourrait permettre de dégager des ressources pour le développement social et économique. S'il appartient certes à chaque Etat d'évaluer souverainement ses propres besoins en matière de sécurité, il importe de veiller à ce que le financement nécessaire à la modernisation des équipements militaires n'entraîne pas, sous la pression de certains marchands d'armes à la recherche de nouveaux débouchés, une escalade des dépenses.

L'élimination de la pauvreté absolue dans des délais assez courts est possible : les ressources existent, les mesures à prendre sont connues. Le rythme rapide du processus de mondialisation exige que l'on réponde encore plus vite aux besoins de ceux qui sont qualifiés de "perdants à court terme". Les perdants d'aujourd'hui sont très souvent les perdants d'hier. En tant que membres d'une même famille, tous les autres ont la responsabilité d'empêcher qu'ils ne soient aussi les perdants de demain.

Mme VILLANUEVA (Cuba) dit que son pays dont la structure économique et sociale s'est transformée radicalement de 1959 à 1989, connaît depuis 1990 une situation difficile, en raison de la brutale réduction de ses relations économiques avec les ex-pays socialistes d'Europe. Face à

une diminution constante du PIB - environ 35 % entre 1989 et 1993 - des mesures s'imposaient de toute urgence. En 1992, des modifications ont été apportées à la Constitution pour légaliser des formes de propriété privée et permettre le transfert de biens appartenant à l'Etat, ainsi que pour modifier le régime du commerce extérieur. En 1995, une loi sur l'investissement étranger a créé des conditions favorables aux entrées de capitaux. Les activités productrices de devises ont été encouragées : produits de l'agriculture et de l'élevage, exportations traditionnelles, tourisme, mise en valeur de nouvelles sources nationales d'énergie. Par ailleurs, Cuba commence aussi à investir dans des entreprises mixtes d'autres pays, autre moyen de s'insérer dans l'économie mondiale.

Dans ses efforts de développement, Cuba se heurte à des difficultés exceptionnelles : manquant de capitaux, le pays n'a pas accès aux institutions de financement du développement. Qualifié de "pays à risque", il ne peut obtenir que des crédits commerciaux et bancaires à court terme, portant intérêt à des taux supérieurs à ceux du marché mondial. Soumis depuis plus de 37 ans à un blocus commercial insensé, il est exclu des marchés contrôlés par les Etats-Unis. Pourtant, malgré tous ces obstacles, la reprise économique se poursuit; malgré l'aberration juridique que représente la loi Helms-Burton, le montant des capitaux investis à Cuba ne cesse d'augmenter. C'est là la meilleure preuve du bien-fondé des stratégies et politiques économiques appliquées par Cuba.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il ne peut y avoir d'environnement favorable au développement au niveau national en l'absence d'un environnement international également favorable. Une démocratisation des relations internationales est indispensable pour permettre aux pays en développement de participer davantage à la prise des décisions qui concernent le développement de tous. C'est la thèse que le Gouvernement cubain défend depuis longtemps, convaincu en outre qu'une telle démocratisation passe aussi par une réforme profonde des mécanismes de prise de décisions politiques, comme le Conseil de sécurité.

Mme RODRIGUES (Mozambique) déclare que, depuis que la paix est revenue dans son pays, le gouvernement s'efforce de créer des conditions plus stables, indispensables à la relance et à la croissance économiques. Ses tâches sont immenses : il lui faut renforcer les institutions chargées de promouvoir la démocratie, établir une infrastructure de base, créer

des capacités institutionnelles et réinsérer dans la société les victimes de la guerre. La fourniture de services sociaux essentiels est au coeur de l'action gouvernementale menée dans le cadre du programme quinquennal adopté en 1994. Le gouvernement prépare, parallèlement, le recensement de la population et les élections locales qui doivent avoir lieu avant la fin de l'année. Les nombreuses mines terrestres disséminées dans le pays constituent un sérieux obstacle pour la relance de l'activité économique dans les zones rurales et le Gouvernement mozambicain appuie l'interdiction totale de la production, du stockage et de la vente de mines terrestres, et demande instamment à tous les pays de prendre des mesures concrètes en ce sens.

Le Gouvernement mozambicain est convaincu de la nécessité d'harmoniser les efforts nationaux avec les initiatives régionales. Le processus d'intégration régionale entrepris dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe se renforce et permet de créer un nouveau type de relations entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile en vue de faire de l'Afrique australe une région à forte croissance.

La délégation mozambicaine se félicite de l'adoption de l'Agenda pour le développement et des conclusions de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Fermement convaincue qu'il ne peut y avoir de développement sans un apport suffisant de ressources financières sous forme d'APD et d'IED, elle note avec préoccupation que de nombreux pays africains, qui mettent pourtant en oeuvre de douloureux programmes d'ajustement structurel, n'ont pas bénéficié des courants de capitaux privés et pâtissent du déclin de l'APD. A moins d'appliquer les décisions prises pour assurer un puissant partenariat mondial qui permette, grâce à la définition d'objectifs précis, d'améliorer les conditions de vie de leurs populations, la marginalisation de ces pays s'accentuera.

La délégation mozambicaine demande que soit appliquée pleinement et rapidement l'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés, qui constitue un pas important vers un règlement cohérent et durable du problème de la dette extérieure. Elle est convaincue que l'ONU demeure l'instance de coopération internationale la mieux à même de relever avec succès les formidables défis du XXI^e siècle.

M. BIMANBETOV (Observateur du Kazakstan) dit que le Gouvernement Kazakh, conscient de la nécessité d'établir un nouvel équilibre macro-économique, procède aux réformes structurelles nécessaires en fonction

de priorités déterminées. Les investissements étrangers ont été dirigés, de préférence, vers le secteur pétrolier, la métallurgie (métaux ferreux et non ferreux), les transports et les communications. Les investissements nationaux ont servi à développer le réseau d'autoroutes, à produire des denrées alimentaires et d'autres biens de consommation, ainsi qu'à réaliser divers programmes, notamment la construction de logements. Selon les données disponibles, les entrées de capitaux étrangers dans l'économie du Kazakhstan devraient augmenter, en 1997, d'environ 10 % par rapport à l'année précédente.

Pour établir un dialogue direct avec les milieux d'affaires, une réunion a été organisée, au début de juin, à Almaty. Les plus grandes sociétés des pays industriels y ont participé, pour examiner les moyens d'améliorer le climat de l'investissement et définir les modalités d'une coopération mutuellement bénéfique. Au préalable, en février 1997, une loi en faveur des investissements directs avait été adoptée. Elle prévoit une garantie de l'Etat en faveur des activités d'investissement, l'instauration d'un système de privilèges et de préférences, et la mise en place d'un organisme unique chargé de représenter la République du Kazakhstan auprès des investisseurs.

Cet organisme, le Comité d'Etat pour les investissements, assurera la coordination de toutes les activités, formalités et informations liées aux investissements étrangers. La République du Kazakhstan espère ainsi attirer les importants volumes de capitaux étrangers dont elle a besoin pour assurer son passage à l'économie de marché et le développement des secteurs prioritaires de son économie.

M. ANTEZANA (Organisation mondiale de la santé) dit que la prédominance, ces dernières années, d'un modèle de développement tiré par la croissance a pu faire oublier que l'accès à des soins de santé est un droit pour tous. Toutefois, les réalités de la pauvreté - un cinquième de la population mondiale vit dans une pauvreté absolue - et ses conséquences, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, viennent rappeler que l'équité sociale est un principe fondamental du développement. Cela ne veut pas dire que le secteur social, celui de la santé en particulier, ne fasse qu'absorber des investissements. Il peut en effet beaucoup contribuer à créer un environnement favorable au développement et à aider les pays en développement à tirer parti des chances que leur offre la libéralisation et la mondialisation du commerce. Il y a en effet un nombre croissant de domaines dans lesquels l'existence de normes sanitaires peut apporter une contribution

très utile : exportations de produits alimentaires, industries pharmaceutiques, par exemple. Les autorités sanitaires qui veillent à l'application des normes de qualité de l'OMS permettent aux fabricants de produire des marchandises de qualité, acceptables à l'exportation. C'est pourquoi l'OMS a renforcé sa collaboration avec l'OMC, où elle jouit officiellement du statut d'observateur au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires et au Comité des obstacles techniques au commerce.

Dans le secteur des services, qui représentent aujourd'hui un important élément du commerce mondial, les services de santé proprement dits - ou les services connexes, tels que le tourisme de santé et de remise en forme - peuvent aussi représenter une source importante de devises pour les pays en développement. Dans ce domaine, la coopération entre l'OMS et la CNUCED se révèle particulièrement fructueuse. La contribution du secteur de la santé à la promotion d'un environnement favorable au développement doit donc être reconnue, de manière que le secteur de la santé bénéficie, lui aussi, des gains à attendre du commerce.

L'actuelle expansion du commerce mondial produit à la fois des gagnants et des perdants, et ces derniers sont souvent les secteurs sociaux des pays en développement. Il importe que l'interaction entre santé et commerce soit réciproque, et bénéficie à l'une comme à l'autre. L'OMS insiste pour qu'une partie des gains retirés du commerce servent à améliorer la santé et les conditions de vie des populations, notamment de celles qui restent en dehors du processus de développement. Il faut viser à une situation plus équitable et à un développement humain d'ensemble.

M. ABBOT (Observateur de la Commission européenne) dit que la Communauté européenne se félicite de la perspective générale dans laquelle la promotion d'un environnement favorable au développement est désormais envisagée et qui conduit notamment à reconnaître que les forces économiques, les politiques nationales et les règles et l'assistance internationales peuvent, ensemble, contribuer à créer un tel environnement. Elle est favorable à l'application la plus large possible des principes d'une bonne administration des affaires publiques et des droits de l'homme dans ce contexte, tout en soutenant le rôle du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises, moteurs de la croissance, de la prospérité, de la création de richesses et du développement au sens large.

La faible part des pays les moins avancés dans les échanges et les investissements internationaux est préoccupante. La faiblesse et l'instabilité des prix des produits de base, dont les pays les moins avancés continuent de dépendre pour leurs exportations, expliquent, dans une large mesure, leurs médiocres résultats en matière d'exportation et de croissance, et leur vulnérabilité économique. Quant à l'IED, les principaux bénéficiaires en ont été une vingtaine de pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est et d'Amérique latine, tandis que les pays les moins avancés n'en recevaient que relativement peu. Ces pays interviennent pour un très faible pourcentage dans le commerce mondial - moins de la moitié de 1 % en 1993 - mais ces échanges représentent une part importante de leurs besoins de devises. De toute évidence, une amélioration de l'accès aux marchés d'exportation les aiderait à réduire un déséquilibre majeur. De l'avis de la Communauté européenne, c'est là une question grave, qui touche au coeur de la crédibilité et de l'efficacité du système commercial multilatéral. Des engagements politiques, comportant un plan d'action et des mesures précises, ont été pris à l'égard des pays les moins avancés à Marrakech, en 1993, et à Singapour, en 1996. Il a aussi été convenu d'organiser une réunion avec la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI) pour favoriser une approche intégrée et aider les pays les moins avancés à renforcer leurs possibilités commerciales. De l'avis de la Communauté européenne, le plan d'action est un instrument utile qui peut beaucoup aider à améliorer l'accès des produits des pays les moins avancés aux marchés. Pour sa part, elle est prête à prendre des engagements à cet égard. Si la communauté internationale veut assurer aux pays les moins avancés un cadre international cohérent et crédible dans lequel exercer leurs responsabilités nationales, l'accès aux marchés est essentiel, car il fournit un cadre stable, prévisible, dans lequel les agents économiques du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises, peuvent planifier leurs stratégies d'investissement, de production et de commerce. A l'échelon politique, une attitude positive à ce sujet permettrait d'associer véritablement les pays les moins avancés au système général d'échanges, et cela est capital : il serait malvenu d'insister sur ce que l'on attend de ces pays sous l'angle du gouvernement démocratique et des droits de l'homme alors qu'on leur refuserait la place qui leur revient dans l'économie internationale.

Il ne faudrait pas, bien sûr, surestimer l'importance économique, pour les pays les moins avancés, d'éventuelles améliorations de l'accès aux marchés des pays développés. Un tel accès doit s'inscrire dans un cadre plus large de mesures cohérentes prises par les gouvernements. Le commerce et le développement ne devraient pas être considérés isolément. La Communauté européenne tient beaucoup au succès de la réunion de haut niveau qui doit se tenir à Genève dans le courant de l'année, et dont le thème central sera la recherche d'une approche coordonnée à l'égard de l'assistance technique internationale, notamment entre les entités qui s'occupent de politiques commerciales et celles qui s'occupent d'aide. Il importe que l'OMC, le CCI et le secrétariat de la CNUCED, avec l'appui de la Banque mondiale, du FMI et du PNUD collaborent étroitement à la préparation de cette rencontre et à la mise en oeuvre du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce que la Communauté européenne espère voir adopter à cette occasion.

M. SHAH (Inde) constate que le Conseil étudie les moyens de promouvoir un environnement favorable au développement au moment où les indicateurs économiques, à l'échelle internationale, ne vont pas uniformément dans le même sens. C'est pourquoi, lors du dialogue avec les chefs de secrétariat de la CNUCED et des institutions de Bretton Woods, les avis ont divergé sur les conclusions à tirer du tableau, en fonction de la clientèle de chaque organisation, et le débat ne peut finalement avoir d'intérêt que si les participants parviennent à dégager de ces différents points de vue un consensus qui puisse être profitable à tous.

Depuis dix ans, les pays en développement sont nombreux à s'être résolument engagés sur la voie de la libéralisation et de l'économie de marché; ils ont agi sur la foi des engagements que les pays développés ont souscrits, lors de grands sommets internationaux et de conférences des Nations Unies et aussi sur le plan national, promettant d'apporter aux pays en développement les ressources, l'aide, les techniques et l'ouverture des marchés dont ils avaient besoin. Il faut aujourd'hui se résigner à admettre que la communauté internationale n'a pas créé cet environnement extérieur favorable. C'est pourquoi les pays en développement sont aujourd'hui si nombreux à rester en marge de la mondialisation.

D'ailleurs, il ne suffit pas de créer un environnement "porteur", car cela supposerait que les pays soient tous à même de jouer le jeu de la concurrence sur la scène internationale désormais mondialisée et d'accéder

dans des conditions d'égalité aux ressources disponibles et aux marchés. Si quelques pays en développement sont parvenus à ce stade en Asie et en Amérique latine parce que leur dynamisme et la gestion prudente de leur économie leur ont permis de réaliser un taux de croissance élevé et d'attirer un volume important d'IED, tous les autres pays en développement ont toujours besoin non seulement d'un environnement favorable mais d'un soutien actif. La délégation indienne a donc été heureuse d'entendre la délégation du Royaume-Uni affirmer que son gouvernement était fermement attaché au multilatéralisme et au système des Nations Unies et souscrivait toujours au principe suivant lequel l'APD devait représenter 0,7 % du PIB des pays développés. Comme la délégation britannique, et comme les pays nordiques, la délégation indienne met en garde contre une vision trop idéale de la mondialisation. C'est sur cette base prudente que le partenariat et la compréhension peuvent s'instaurer plus fructueusement entre le Nord et le Sud.

Il faut en particulier prendre conscience que la mondialisation, jusqu'à présent en tout cas, déplace les centres de pouvoir et de décision, non seulement économiques mais aussi politiques, au profit des pays industriels les plus riches. Les pays en développement subissent de plus en plus passivement dans leur économie les effets de décisions prises par le Groupe des sept ou des huit pour assurer leur propre bien-être économique ou résoudre des problèmes politiques ne concernant qu'eux. Il faut donc espérer voir s'instaurer dans les relations internationales la démocratisation dont le Secrétaire général dit qu'elle est indispensable à une vraie maîtrise des risques liés à la mondialisation.

M. SANCHEZ-ARNAU (Argentine) souscrit dans l'ensemble aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport. L'Argentine, toutefois, qui s'est intégrée pourtant avec succès au processus de mondialisation et affiche depuis 1990 des taux de croissance annuelle supérieurs à 6 %, s'interroge sur certains effets secondaires de ce processus qui sont déstabilisateurs, notamment parce qu'ils aggravent le chômage. Ne faudrait-il pas associer les politiques du travail et les politiques commerciales ou financières pour chercher à l'échelle mondiale à améliorer les normes du travail ? Ne faudrait-il pas libéraliser davantage le commerce dans les pays industriels, notamment dans les secteurs où les pays en développement pourraient assez rapidement augmenter le volume de leurs exportations ?

Les conséquences fâcheuses sur le plan social de la mondialisation tendent à l'emporter sur ses avantages. Sans doute est-il indispensable de chercher à libéraliser davantage certains secteurs importants, comme le textile ou l'agriculture, qui ne sont pas encore touchés par la mondialisation dans les pays industriels. Mais il faut aussi que les pays en développement libéralisent davantage leur propre économie. Il faut donc que s'engage à l'échelle internationale un dialogue qui permette d'élaborer des politiques cohérentes, dans le respect des accords conclus à l'issue du Cycle d'Uruguay.

La délégation argentine aurait souhaité que le Secrétaire général fasse par conséquent plus nettement état dans son rapport de la responsabilité qui incombe globalement aux grands pays industriels. C'est ainsi que les subventions qu'ils pratiquent faussent les cours mondiaux de certains produits au point de provoquer la faillite des producteurs des pays en développement déjà intégrés à l'économie mondiale, et de décourager les pays les moins avancés de se livrer aux mêmes productions. Depuis trois ans, le débat, au sein de l'OMC ou de l'OCDE, au sujet des effets des subventions dans les secteurs de l'énergie, de la pêche ou de l'agriculture a mis en évidence l'ampleur du problème et l'Argentine appuie la recommandation du Secrétaire général qui préconise d'instaurer un dialogue sur la question des subventions et de l'inscrire à l'ordre du jour de l'un des débats de haut niveau du Conseil.

La délégation argentine souscrit également aux recommandations du Secrétaire général relatives à l'APD. Pour sa part, l'Argentine a participé à la onzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et elle appuie fermement l'initiative prise conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Sur le plan bilatéral, l'Argentine a créé en 1992 le Fonds argentin de coopération horizontale qui finance des projets de coopération technique au titre desquels des experts argentins sont envoyés à l'étranger ou bien des experts de pays tiers sont accueillis en Argentine. Elle a ainsi exécuté de multiples projets de coopération en Amérique centrale, dans les Caraïbes et en Amérique du Sud; plusieurs autres projets intéressent l'Afrique du Nord, l'Europe orientale, l'Afrique subsaharienne et l'Asie. Le représentant de l'Argentine évoque aussi les opérations des "casques blancs" qui sont aujourd'hui partout à l'oeuvre sur une initiative argentine que le Conseil et l'Assemblée générale ont appuyée.

M. JÓNSSON (Islande) dit que la mise en place d'un environnement favorable au développement fait nécessairement interagir activité économique et progrès social. Il est indispensable de promouvoir la libéralisation du commerce et l'abolition des obstacles dans ce domaine pour instaurer des conditions économiques et sociales plus équitables. L'Islande qui préside actuellement, au sein du Comité du développement de la Banque mondiale, le groupe des pays nordiques et de la Baltique, tient à réaffirmer l'importance que ces pays attachent à la coopération pour le développement. La mise en place d'un cadre directif bien conçu, propre à encourager une croissance régulière et un secteur privé vigoureux, est l'une des clés d'un développement économique durable.

Mais en même temps, il faut élaborer de solides stratégies de développement humain pour renforcer les systèmes éducatifs et scolaires, les services de santé, les services sociaux et assurer aux femmes l'égalité des droits.

Actuellement, la menace la plus grave est celle de la marginalisation de la majorité des pays en développement qui n'ont pas accès aux marchés financiers privés et doivent se contenter de l'APD dont le volume ne cesse de diminuer. Du reste, l'intégration croissante des marchés financiers mondiaux comporte aussi des risques pour les pays en développement et il est dès lors indispensable que l'environnement à créer favorise également l'essor du secteur privé. A cette fin, il faut améliorer l'efficacité du secteur public, renforcer le cadre financier, institutionnel et juridique ainsi que le capital humain disponible.

L'Islande, qui a acquis depuis plusieurs décennies une grande expérience de la gestion des ressources biologiques de la mer, tient à rappeler que les mers et les fonds océaniques, qui sont riches d'énormes ressources, constituent une extraordinaire source nutritionnelle. Les Etats côtiers, qui sont très souvent des pays en développement, pourraient se doter d'une industrie de la pêche non tributaire des subventions de l'Etat et auraient à cette fin intérêt à organiser collectivement le mode de gestion de leur pêche. L'Islande oriente essentiellement sa coopération bilatérale vers ce domaine.

Au lendemain de la session extraordinaire que l'Assemblée générale vient de consacrer à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, la délégation islandaise tient en outre à dire qu'il faut se garder, dans le domaine de l'environnement, de passer du principe de

la durabilité à celui de la conservation à tout prix, au risque de dénier aux Etats le droit qu'ils ont d'exploiter leurs ressources rationnellement et durablement.

Mme BELLAMY (Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) fait porter ses observations sur l'éradication de la pauvreté.

La Convention relative aux droits de l'enfant est, dans le domaine des droits de l'homme, l'instrument qui à ce jour a recueilli le plus grand nombre de ratifications; seuls les Etats-Unis et la Somalie ne l'ont pas encore ratifiée. Cette convention impose aux Etats de protéger les droits de l'enfant "sans distinction aucune", ce qui signifie qu'une fois les objectifs du Sommet mondial pour les enfants réalisés, la communauté internationale devra encore adopter de toute urgence des mesures en faveur des 7 % restants de la population enfantine du monde de moins de 5 ans qui vont mourir de causes contre lesquelles on sait pourtant lutter, des 10 % qui ne sont pas vaccinés et des 20 % qui ne vont pas mener à terme leur scolarité primaire.

Au Sommet mondial pour le développement social, en 1995, 185 gouvernements se sont engagés non seulement à atténuer la pauvreté mais à l'éradiquer. Or, les dernières statistiques en date indiquent qu'en ce qui concerne les pires aspects de la pauvreté les résultats sont loin d'être encourageants. Le Rapport mondial sur le développement humain 1997 montre clairement que les bénéfices de la mondialisation ne se font pas partout sentir et, depuis quelques années, les plus pauvres sont tout bonnement devenus plus pauvres encore. Les pays les moins avancés ont vu leur part dans le commerce mondial diminuer de moitié en 20 ans et ne bénéficient généralement pas des prêts des banques internationales ni des IED qui ont permis aux pays en développement d'Asie de décoller spectaculairement. Du reste, les PMA, même s'ils avaient eu accès à ce type d'aide financière, n'auraient pas su la gérer faute de disposer des infrastructures voulues.

Il est donc très encourageant d'entendre la délégation du Royaume-Uni affirmer que l'objectif retenu par les pays développés en matière d'APD, 0,7 % du PIB, reste d'actualité. Le Premier Ministre du Royaume-Uni, devant l'Assemblée générale réunie en juin 1997 pour faire le point sur la mise en oeuvre d'Action 21, s'est engagé formellement à reprendre très vigoureusement le combat contre la pauvreté, notamment en faveur des enfants des pays les plus pauvres, particulièrement en Afrique. Cet engagement, réaffirmé par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, vise à réduire de 50 % l'extrême

pauvreté dans les 15 premières années du XXI^e siècle. D'après le Rapport mondial sur le développement humain, l'extrême pauvreté pourrait même disparaître au cours des dix prochaines années, pour un coût annuel de 80 milliards de dollars : la moitié de la somme couvrirait la mise en place des moyens permettant d'assurer l'accès universel aux services sociaux de base; la seconde moitié permettrait de relever le revenu des populations jusqu'à un niveau suffisant pour qu'elles puissent sortir de l'extrême pauvreté. Il va sans dire qu'une bonne partie de cette somme serait apportée par les pays en développement eux-mêmes.

Mais la voie de la solution est peut-être plus directe encore : si les pays donnaient tous suite à l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'APD, le montant total de l'aide qui serait ainsi réunie serait nettement supérieur aux 80 milliards de dollars nécessaires. L'éradication de la pauvreté est donc pure affaire de volonté politique.

La séance est levée à 13 h 45.
